

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
Direction régionale des Finances publiques de la Réunion
7 avenue André Malraux
CS 21015
97744 ST DENIS CEDEX 9

Décision portant nomination aux fonctions de conciliateur fiscal départemental et conciliateur fiscal adjoint

L'administrateur général des finances publiques,
directeur régional des finances publiques de La Réunion,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret en date du 15 décembre 2020 portant nomination de **M. Joaquin CESTER**, administrateur général des finances publiques, en qualité de directeur régional des finances publiques de La Réunion ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 24 décembre 2020, fixant au 15 janvier 2021 la date d'installation de **M. Joaquin CESTER** dans les fonctions de directeur régional des finances publiques de la Réunion ;

décide :

Article 1er : Sont désignés :

➤ Conciliateur fiscal départemental

M. Hamadi LASSOUED, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division du contrôle, du recouvrement et de la sécurité juridique

➤ Conciliateurs adjoints

Madame Marcelle MODESTIN, inspectrice divisionnaire des finances publiques hors classe, responsable du service Animation et pilotage du recouvrement forcé

Monsieur Patrick LUMARET, inspecteur divisionnaire des finances publiques, responsable du service des professionnels ;

- La présente décision annule et remplace la décision en date du 28 mars 2023.

Article 2 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Saint Denis le 1^{er} mai 2023



Joaquin CESTER